

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
07 mars 2020 à 9h00

L'an deux mille vingt, le 07 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 03 mars 2020.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Jean-Pierre Filiâtre, Anne-Marie Fitoussi, Christelle Emperaire, Françoise Laurent, Frédéric Melmoux, Agnès Vallon.

Absents : Claude Morin, Hervé Robin,.

Secrétaire de séance : Jacqueline Bonnet.

La séance est ouverte à 9h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 02/03/2020 – Unanimité des membres présents

1) Approbation du compte administratif 2019 pour le budget principal de la commune

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019, présenté par Monsieur Frédéric AUBERT, Maire, et dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 398 328.05€, en Recettes à 446 957.31€

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 224 561.52€ y compris le déficit reporté de 8 178.92€ et les restes à réaliser de 49 715€ et en Recettes à 220 023.25€ y compris les restes à réaliser de 29765€.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 dégage un excédent de Fonctionnement de 111 512.26€. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 dégage un déficit d'investissement de 4538.27€, y compris le solde des restes à réaliser.

Madame Jacqueline BONNET est élue Présidente de Séance - Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2019,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, approuve le compte administratif du budget Principal de la Commune au titre de l'exercice 2019 à 6 votes pour.

Arrivée de Mme Françoise Laurent

2) Affectation des résultats 2019 au budget principal de la commune 2020

L'excédent de fonctionnement de 111 512.26€ sera affecté au budget 2020 comme suit :

- En recettes de fonctionnement = 106 973.99 €

- En recettes d'investissement = 4 538.27€

Adopté à 8 votes pour.

3) Vote du budget primitif Général 2020

Considérant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 adoptés au cours des séances du conseil municipal des 02 et 07 mars 2020,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement de 2019 (s'élevant à 111 512.26€) à la couverture du déficit de la section d'investissement

à hauteur de 4 538.27€ et d'affecter le solde (soit 106 973.99€) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2020,

Après en avoir délibéré, à 8 votes pour

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 421 900.00€
- section d'investissement 205 840.00€
- TOTAL 627 740.00€

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14

4) Approbation du compte administratif 2019 pour le budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019, présenté par Monsieur Frédéric AUBERT, Maire, et dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 39 757.75€, en Recettes à 94 552.93€ y compris l'excédent reporté de 41 205.46€.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 12 180.22€ y compris 7 340€ de restes à réaliser et en Recettes à 26 698.83 y compris l'excédent reporté de 20.77€ et les restes à réaliser de 14 800€.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2019,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à 7 votes pour

5) Affectation des résultats 2019 au budget de l'eau et de l'assainissement 2020

L'excédent de fonctionnement de 54 795.18€ sera totalement affecté à la section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 7 328.61€ sera totalement affecté à la section d'investissement.

Adopté à 8 votes pour.

6) Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2020

Considérant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 précédemment adoptés, Vu sa délibération d'affectation des résultats, adoptée lors de la même séance,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 8 votes pour : ADOpte le budget primitif 2020 de l'eau et de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 112 745.00€
- section d'investissement 99 260.00€
- TOTAL 212 005.00€

Fin de séance à 9H45